



PREFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES YVELINES

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE DE FRANCE
UNITÉ TERRITORIALE DES YVELINES

**PLAN DE PRÉVENTION
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)**
AUTOUR DU DEPOT D'HYDROCARBURES
DE LA SOCIÉTÉ RAFFINERIE DU MIDI

COMMUNES DE COIGNIERES ET DE LEVIS SAINT-NOM

Approuvé par arrêté préfectoral du **18 JAN. 2016**

- Note de présentation

- **Plan de zonage réglementaire**

- Règlement

- Recommandations

Le Préfet,

Serge MORVAN



PREFECTURE DES YVELINES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DES YVELINES
DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE D'ILE DE FRANCE
UNITE TERRITORIALE DES YVELINES

PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
(PPRT)

AUTOUR DU DEPOT D'HYDROCARBURES
DE LA SOCIETE RAFFINERIE DU MIDI

COMMUNES DE COIGNIERES ET LEVIS SAINT-NOM

Approuvé par arrêté préfectoral du

- Note de présentation
- Plan de zonage réglementaire
- Règlement
- Recommandations

LEGENDE

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone d'interdiction stricte R
- Zone d'interdiction r
- Zone d'autorisation limitée B
- Zone d'autorisation sous réserves b1
- Zone d'autorisation sous réserves b2
- Zone d'autorisation sous réserves b3
- Zone d'emprise foncière de l'établissement R.M.

Périmètre d'exposition aux risques

MESURES FONCIERES

Secteurs d'expropriation (Ex) / délaissement (De)

ELEMENTS DE REPERAGE

- Bâti
- Limites communales

